Commune de GUILLESTRE
HAUTES ALPES

Guillestre

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-72

==========

ARRETE TEMPORAIRE

OBJET : Arrêté stationnement – Vidange Bac a graisse – Mercredi 12 avril 2023

Le Maire de la commune de GUILLESTRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2212-1 et 2,
Vu le Code de la Route et ses articles R.417-10, R 412-28,

Considérant la demande de Monsieur Sébastien Cerutti en date du 04 avril 2023.
Considérant la nécessité de réserver un emplacement de stationnement rue Maurice Petsche pour stationner un véhicule.

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est délivrée à Monsieur CERRUTTI Sébastien de stationner un véhicule de vidange de bac à graisse un emplacement de stationnement rue Maurice Petsche le mercredi 12 avril 2023 de 8h00 à 17h00.

Article 2 : L'entreprise se chargera de sécuriser et baliser la zone d'intervention, afin de minimiser la gêne et les risques pour les autres usagers de la route et les piétons. L'entreprise prendra toute précaution pour protéger l'intégrité du domaine public communal et s'engage à remettre en état le domaine public en cas de dégradation.
La police municipale se chargera de la mise en place des barrières et de l'affichage.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 : Madame Le Maire, Le Commandant de Brigade de la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de GUILLESTRE,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Au demandeur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Fait à GUILLESTRE,
Le 04 avril 2023,
Le Maire,
Christine PORTEVIN

MAIRIE DE GUILLESTRE 05600 (Hautes-Alpes)